



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## Déclaration liminaire au comité technique de l'administration centrale de repli du 14 avril 2021

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres  
du comité technique de l'administration centrale,

Concernant l'ordre du jour et la réorganisation des services communications, la revendication qui semble se dégager chez les agents concernés et en souffrance est de stopper tout simplement ce projet au service d'une communication politique et non d'une communication publique.

Quant aux déménagements en cours et à venir, demain commence officiellement le déménagement, pardon, « l'expulsion » du SG/SADJAV vers le Millénaire 2.

A cette heure, une partie des agents de ce service ne sait pas quel poste de travail il va occuper ; seule une journée de visite a été programmée, sur demande expresse des agents. Et que dire du manque de scotch et de carton, d'étiquettes pour emballer les affaires ?

Ce déménagement a mis une pression extrême sur bon nombre d'agents du SPSP et bien sûr sur les agents du SADJAV eux-mêmes.

Qui est responsable de ce fiasco ?

La haute Administration de ce ministère pour laquelle, de toute évidence, l'Humain n'est qu'accessoire et tout simplement la dernière des priorités. Devons-nous nous en étonner ? Non.

A propos de deux sujets que nous avons eu l'occasion d'évoquer trop brièvement l'un en réunion bilatérale en février, l'autre en réunion d'information sur la réorganisation du SNUM et de la DICOM début mars.

### Le remisage des véhicules des délégations interrégionales :

Depuis de nombreux mois, l'Etat-Major de la DIR-SG Grand-Ouest refuse de manière quasi systématique, les demandes de remisage des véhicules de services. Cette problématique n'est peut-être pas circonscrite à la seule délégation bretonne, mais le peu de remontées que nous ayons des autres délégations semblent indiquer le contraire.

Ceci concerne principalement les agents du DI et du DIT, lesquels sont contraints à effectuer des déplacements fréquents.

Citons justes deux exemples criants :

Un agent du DIT de Rennes, basé à l'antenne locale de Caen, devait intervenir une semaine entière au TJ de Coutances (distance Caen-Coutances 86 km). Sachant que celui-ci réside sur le trajet, à 20 km de Coutances, il fit donc une demande de remisage pour ladite semaine. Celle-ci a été refusée.

Conséquence pour l'agent : une augmentation du temps de trajet quotidien de 75%, alors qu'il aurait pû être divisé par deux. L'administration aurait pû quant à elle, diviser par deux le kilométrage et la consommation du véhicule de service. C'est une 3<sup>ème</sup> option qui a finalement été choisie... l'agent a pris un hôtel pour 4 nuits à 20 kms de chez lui.

Autre exemple : un agent toujours du DIT de Rennes, mais basé cette fois au siège devait intervenir à Nantes 6 jours (une semaine entière + le lundi suivant). Cet agent réside à mi-chemin entre ces deux villes. On peut comprendre qu'il lui ait été demandé de ramener le véhicule au siège pour le week-end. Quoique ? Mais il lui a été imposé de le ramener à Rennes, au moins une fois dans la semaine... pour venir le rechercher le lendemain matin. Ça n'a pas de sens !

Ce ne sont que deux exemples des multiples refus de remisage.

Ces refus vont à l'encontre de l'intérêt des agents, mais aussi de l'administration (moins de temps disponible pour les missions, augmentation de la fatigue et des risques d'accident, augmentation du vieillissement des véhicules, augmentation des coûts de déplacement (surtout s'il faut prendre l'hôtel en lieu et place). Il convient d'ailleurs de remarquer que, lors d'une nuitée d'hôtel, le véhicule n'est pas toujours mieux protégé que chez l'agent.

Nous pourrions éventuellement comprendre une certaine réticence, si cela engendrait des coûts supplémentaires, mais les exemples cités précédemment montrent le contraire.

Ces refus sont de plus en plus perçus comme une brimade inutile, mais témoignent surtout d'une défiance à l'égard d'agents qui demandent simplement qu'on leur donne les moyens de travailler au lieu de leur mettre « des bâtons dans les roues » et n'effectuent ces demandes, comme il se doit, que lorsque cela est pleinement justifié. Non content de limiter fortement l'efficacité dans l'exécution des missions, à la longue cela ne peut de surcroît que démotiver les agents.

Aussi, nous vous saurions grés de bien vouloir intercéder auprès des délégués, afin, non pas de faire montre de laxisme, mais simplement de bon sens et de bienveillance, dans l'intérêt des agents mais aussi dans l'intérêt du service public de la justice, des justiciables et des contribuables, donc de l'ensemble des citoyens que nous sommes.

#### Accès distants en télétravail :

Le premier ministre a déclaré en conférence de presse, le 4 février dernier :

« Le développement du télétravail est un enjeu de fond et de long terme. Les administrations publiques doivent en particulier montrer l'exemple et j'y veillerai. »

Le président de la république l'a rappelé dans son allocution du 31 mars :

« Le télétravail doit être systématisé et le travail en présentiel être l'exception. »

Vous le rappelez, vous-même, Madame la secrétaire générale, dans votre note du 2 avril : « Il est rappelé qu'en conséquence, le travail en présentiel doit être strictement limité aux seuls agents dont les fonctions le nécessitent réellement. »

Or, en l'état, les administrateurs système en région (DIR-SG/DIT), n'ont pas la possibilité

d'effectuer leurs missions en télétravail. Si certaines tâches (déploiement de matériel) ne peuvent être réalisées qu'en intervention sur site, 80% des tâches de support et d'administration sont réalisées à distances depuis le siège des DIT. Dès le mois d'avril 2020, des accès nominatifs à une VDI (Virtual Desktop Infrastructure), ont bien été fournis par le SNUM. Il s'est malheureusement avéré que cette infrastructure ne permettait pas d'effectuer la plupart des tâches quotidiennes (accès à certaines consoles d'administration, accès distants sur les serveurs locaux, prise de main à distance pour l'assistance aux utilisateurs, etc...), sauf à enfreindre les règles de sécurité (rebonds formellement interdits pour raison de cyber-sécurité).

De ce que nous savons, il semble bien que les équipes parisiennes du SNUM travaillent à distance depuis le début de la crise sanitaire, grâce à des accès privilégiés (Bastion). Le travail des DIT serait-il moins important ? Pour quelles raisons les équipes délocalisées ne pourraient-elle en bénéficier ?

Madame la directrice du SNUM ; où en êtes-vous de la réflexion en cours ?

Pour la CGT AC-SJ,  
Les élus au CT-AC